

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la Ville de Narbonne  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Département  
DE L'AUDE  
---  
Arrondissement  
De NARBONNE  
---  
COMMUNE  
DE NARBONNE  
---

Le 13 juin 2024, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 07 juin 2024

Sous la présidence de **Mme Dominique MARTIN-LAVAL**

**Présents :**

Mme Christine DAUZATS, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Michelle MALLARD, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M. Patrick BARDY, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, M. Jean-Claude PUCHE

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Anne-Marie BONNERY, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE

**Absents :**

M. Bertrand MALQUIER, Mme Virginie BIROCHEAU

**Secrétaire de séance** élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

**OBJET : CREANCES ETEINTES BUDGET 11501 M22 - EXERCICE 2024**

Le Service de Gestion Comptable de Narbonne nous a adressé un relevé de titres nominatifs non recouvrés, de créances éteintes de bénéficiaires des services du budget annexe 11501 - M22 pour un montant de 228,41€.

Il est demandé au Conseil d'Administration l'admission des créances éteintes par jugement du Tribunal d'Instance de Narbonne, dans le cadre de procédure de surendettement avec effacement des dettes.

Il est proposé :

- d'acter les créances éteintes en non-valeur pour un montant de 228,41€ au compte 6542 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération.

- 11 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par  
Publication le : 18/06/2024  
Réception par la sous-préfecture  
de Narbonne, le : 18/06/2024  
(si transmission prévue par les textes)  
Pour le Président du CCAS  
de Narbonne et par délégation



**Bertrand MALQUIER**  
Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne  
Président du CCAS